

Direction Générale des Services
DGS/FJD/IC

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2018

L'An Deux Mil Dix Huit, le Sept Avril à Huit heures Trente, le Conseil Municipal de ROMILLY-SUR-SEINE, composé de 33 membres en exercice, légalement convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric VUILLEMIN, Maire.

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Eric VUILLEMIN - Jacques BEAUJEAN - Jérôme BONNEFOI – Jean-Paul HAHN – Martine JUTAND-MORIN - Christophe BOUCHUT - Clarisse MILLET - Richard RENAUT - Jean-Claude LELOUARD - Dominique BEAUJEAN - Jean-François BESNARD - David FARIA - France COLIN - Cécile BAUDESSON - Florinda PERROT - Vandhara KEOMANY - Martine RICHARD - Serge WASMER - Véronique DELIGNY - Pierre MATHIEU - Dany BOUTEILLER - Jean-Patrick VERNET - Béatrice BERGERON et Fethi CHEIKH, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Ont donné pouvoir : Marie-Thérèse LUCAS à Eric VUILLEMIN - Annie ROUSSEAU à Jacques BEAUJEAN – Jacques BENOIT à Christophe BOUCHUT – Renée BAYOLLE à Jean-Paul HAHN – Thérèse MARTIN à Martine JUTAND-MORIN - Emilie CAMUSET à Clarisse MILLET - Jean-Albert HOSDEZ à Jérôme BONNEFOI – Pierre DICHAMP à Pierre MATHIEU.

Excusé : Jean-Michel LEVEILLE.

Monsieur Fethi CHEIKH a été désigné Secrétaire de séance.

Le 27 Mars 2018

DGS/FJD/IC

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2018

CONVOCATION

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer à la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra en Mairie, Salle du Conseil Municipal :

SAMEDI 7 AVRIL 2018 A 8 HEURES 30.

L'ordre du jour sera le suivant :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX EN DATE DES 8 JUILLET 2017 - 9 OCTOBRE 2017 - 19 OCTOBRE 2017.

VIE MUNICIPALE

RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN

1. Remplacement de Madame Hélène TURQUIN Conseillère Municipale - Modification des commissions municipales n° 2 Cœur de Ville – n°5 Foncier-Urbanisme.

URBANISME - FONCIER :

RAPPORTEUR : ANNIE ROUSSEAU

2. Bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune de Romilly-sur-Seine pour l'année 2017.
3. Rétrocession à titre gratuit d'une emprise à usage de voirie et de ses accessoires (partie de l'Avenue des Glycines) au profit de la commune de Romilly-sur-Seine.
4. Vente de diverses parcelles communales sises Avenue Joseph-Marie Jacquard à Romilly-sur-Seine.

FINANCES :**RAPPORTEUR : DOMINIQUE BEAUJEAN**

5. Présentation du compte de gestion de l'exercice 2017 portant sur le Budget Principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement et Cinéma Municipal.
6. Adoption du compte administratif de l'exercice 2017 portant sur le Budget Principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement et Cinéma Municipal et débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal au cours de l'exercice 2017.
7. Affectations des résultats de la section de fonctionnement - exploitation du Budget Principal Ville et des budgets annexes Interventions Economiques - du Service Eau - du Service Assainissement et Cinéma Municipal constatés au compte administratif de l'exercice 2017.
8. Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales - Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties & Non Bâties et de la Cotisation Foncière des Entreprises - Applicables au titre de l'exercice 2018.
9. Budget primitif - Modification et création des autorisations de programme Budget Principal - Exercice 2018.
10. Adoption du budget primitif de l'exercice 2018 portant sur le Budget Principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement et Cinéma Municipal.

SERVICES TECHNIQUES :**RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE LELOUARD**

11. Rue des Nouettes – Réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux usées en domaine public et travaux de branchements en domaine privé - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.
12. Convention pour la fourniture d'eau en gros par la commune de Romilly-sur-Seine à la régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube – COPE de Pars-lès-Romilly/Gélannes à intervenir entre la Ville de Romilly-sur-Seine – la société VEOLIA EAU et la régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube – COPE de Pars-lès-Romilly/Gélannes.

RAPPORTEUR : JEROME BONNEFOI

13. Convention de servitude sur le domaine privé communal avec la société LOSANGE DEPLOIEMENT relative à l'implantation d'un nœud de raccordement optique – NRO n° 10-032 de 12 m² situé 12 rue Jean Moulin.

RAPPORTEUR : JACQUES BEAUJEAN

14. Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. – Rue Anatole France.
15. Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. – Rues Traversière et Thenard.

16. Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. – Rue du Champ Chardon.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

17. Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. aux abords de la future « école SIMONE VEIL » rue Gornet-Boivin Prolongée.
18. Travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. et pose de systèmes de raccordement pour les illuminations temporaires rues Aristide Briand et Pierre Sémard (programme 2018).

RAPPORTEUR : MARIE-THERESE LUCAS

19. Création d'un terrain multisport 68 rue Gabriel Péri - Demandes de subventions auprès du Centre National de Développement du Sport – C.N.D.S. et du Conseil Départemental.
20. Création d'un terrain multisport Boulevard Robespierre - Demande de subvention auprès de la Société Mon Logis.

ENFANCE JEUNESSE - EDUCATION :

RAPPORTEUR : CLARISSE MILLET

21. Règlements intérieurs relatifs aux accueils périscolaires - accueils collectifs de mineurs et à la restauration scolaire.

EDUCATION :

RAPPORTEUR : MARIE-THERESE LUCAS

22. Préparation de la carte scolaire 2018/2019 - Avis sur les décisions d'affectation des emplois d'enseignement des écoles primaires publiques de Romilly-sur-Seine.

INFORMATIQUE :

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL HAHN

23. Société Publique Locale SPL-XDEMAT - Application XCONVOC « gestion des convocations dématérialisées et génération des entêtes de délibérations ».

POLICE MUNICIPALE :

RAPPORTEUR : JACQUES BEAUJEAN

24. Reconduction de la convention de coordination entre les forces d'Etat et la Police Municipale de la Ville de Romilly-sur-Seine.

INTERCOMMUNALITE :

RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN

25. Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

RESSOURCES HUMAINES :**RAPPORTEUR : MARTINE JUTAND-MORIN**

26. Ressources Humaines - Création d'un emploi permanent de catégorie A.
27. Enfance-Jeunesse - Création d'un emploi permanent.
28. Communication - Création d'un emploi de chargé de missions à temps non complet (50%).
29. Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Commun entre la Ville, le CCAS et la CCPRS.

SPORTS :**RAPPORTEUR : RICHARD RENAUT**

30. Les 3 Vagues - Centre Aquatique Jean Moulin - Harmonisation des horaires d'ouverture au public suite à la réforme des rythmes scolaires - Rentrée Scolaire 2018/2019.

VIE ASSOCIATIVE :**RAPPORTEUR : RICHARD RENAUT**

31. Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Romilly Sport 10 section tennis de table.
32. Comité de l'Aube de basket - Organisation d'une fête du mini-basket le dimanche 13 mai 2018 au stade Bardin Gousserey à Romilly-sur-Seine - Demande de soutien financier.

RAPPORTEUR : JEAN-ALBERT HOSDEZ

33. Anniversaire - Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale.

RAPPORTEUR : JACQUES BENOIT

34. AAPPMA – Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Romilly-sur-Seine/Méry-sur-Seine - Attribution d'une subvention ordinaire complémentaire de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES.

Le Maire,

Eric VUILLEMIN.

VIE MUNICIPALE

RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN

1) Remplacement de Madame Hélène TURQUIN Conseillère Municipale – Modification des commissions municipales n° 2 Cœur de Ville – n°5 Foncier-Urbanisme :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder au remplacement de Madame Hélène TURQUIN, démissionnaire de ses fonctions de Conseillère Municipale, au sein de la Commission Municipale n° 2 – Cœur de Ville et n°6 Foncier-Urbanisme.

Prend acte des résultats de l'élection à laquelle il a été procédé, à savoir :

• **Commissions Municipales Permanentes :**

NOMS DES COMMISSIONS MUNICIPALES	REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A REMPLACER	NOMINATIONS
Commission n° 2 CŒUR DE VILLE	Hélène TURQUIN	Fethi CHEIKH
Commission n° 5 FONCIER – URBANISME	Hélène TURQUIN	Fethi CHEIKH

URBANISME – FONCIER :

RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN

2) Bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune de Romilly-sur-Seine pour l'année 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Donne acte du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune de Romilly-sur-Seine pour l'année 2017, joint à la présente délibération.

Cessions réalisées par la Commune de ROMILLY-SUR-SEINE au cours de l'année 2017 :

Désignation du bien cédé	Prix de la transaction	Date de signature de l'acte	Notaire
Cession d'un terrain au profit de la SCI L'ART DU SON parcelle cadastrée section BD n°527 située rue Jean MOULIN	50 154 euros	09.01.2017	Maître Benoît PAUPE

Acquisitions opérées par la Commune de ROMILLY-SUR-SEINE au cours de l'année 2017 :

Désignation du bien acquis	Prix d'achat	Date de signature de l'acte authentique	Notaire
Achat de parcelles situées Impasse du TONKIN qui appartenaient à Monsieur Pascal JOLLARD	6 645 euros	20.04.2017	Maître Elodie DEMONGEOT-COURTY
Acquisition d'un jardin au lieu dit « le Petit Trou du Chêne » qui appartenait à Monsieur VERGET	1 730 euros	23.06.2017	Maître Fabien SCHMITE

3) Rétrocession à titre gratuit d'une emprise à usage de voirie et de ses accessoires (partie de l'Avenue des Glycines) au profit de la commune de Romilly-sur-Seine :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de procéder à la rétrocession, au profit de la Commune de Romilly-sur-Seine, à titre gratuit, de l'emprise correspondant à une partie de l'avenue des Glycines, ainsi que de ses accessoires (trottoirs, stationnements et réseaux), appartenant à la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Précise que les parcelles cédées sont les suivantes :

- Cadastree section BI n°791 pour 7 m²
- Cadastree section BI n°794 pour 21 m².
- Cadastree section BI n°796 pour 8 m²
- Cadastree section BI n°798 pour 6 m²
- Cadastree section BI n°800 pour 103 m²
- Cadastree section BI n°802 pour 878 m²
- Cadastree section BI n°809 pour 1825 m²

Soit la cession d'une surface totale de 2848 m².

Le linéaire de la voirie cédée est d'environ 255 ml.

Dit que le classement dans le domaine public communal des parcelles sera ultérieur et qu'il fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par le cédant.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

4) Vente de diverses parcelles communales sises Avenue Joseph-Marie Jacquard à Romilly-sur-Seine :

RAPPORTEUR : MARTINE JUTAND-MORIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de céder, en l'état, le terrain communal cadastré sections BO n°581, BR n°111 et n°112, d'une surface totale de 10 634 m², sis Avenue Joseph-Marie Jacquard à Romilly-Sur-Seine.

Prend acte de l'avis formulé par France DOMAINE, référencé 2017-10323V0493 en date du 19 décembre 2017, qui fixe une base unitaire du bien à 7 euros le m².

Fixe le prix de la transaction à 7 euros le m² HT.

Précise que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

Indique qu'il faut prévoir, dans l'acte authentique de vente, la résiliation de la convention d'occupation précaire signée avec la SCEA Ferme des Hauts Buissons portant sur une partie de la parcelle cadastrée section BR n°111 (partie de l'ancienne BR n°101).

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

Informe que la recette correspondante sera inscrite au budget.

FINANCES :

RAPPORTEUR : DOMINIQUE BEAUJEAN

5) Présentation du compte de gestion de l'exercice 2017 portant sur le Budget Principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement et Cinéma Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la présentation du Compte de Gestion de l'exercice 2017, portant sur le budget principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques, du Service Eau, du Service Assainissement et Cinéma Municipal, dressé par Monsieur le Receveur Municipal et qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de cet exercice.

Précise que les écritures du Compte de Gestion sont identiques aux écritures du Compte Administratif.

6A) Adoption du compte administratif de l'exercice 2017 portant sur le Budget Principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques - Service Eau - Service Assainissement et Cinéma Municipal et débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal au cours de l'exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (25 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) :

Prend acte des résultats de l'exercice 2017 du budget principal de la Ville et des budgets annexes Interventions Economiques, du Service Eau, du Service Assainissement.

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques, Service Eau, Service Assainissement, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement/exploitation, figure dans le document joint en annexe.

Arrête les résultats définitifs de l'exercice 2017, en ce qui concerne le budget principal Ville et les budgets annexes Interventions Economiques, Service Eau, Service Assainissement, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (29 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION) :

Prend acte des résultats de l'exercice 2017 du budget annexe du Cinéma Municipal.

Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2017, portant sur le budget annexe du Cinéma Municipal, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement/exploitation, figure dans le document joint en annexe.

Arrête les résultats définitifs de l'exercice 2017, en ce qui concerne le budget annexe du Cinéma Municipal, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

6B) Débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal au cours de l'exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal, au cours de l'exercice 2017.

7A) Affectations des résultats de la section de fonctionnement - exploitation du Budget Principal Ville et des budgets annexes Interventions Economiques - du Service Eau - du Service Assainissement et Cinéma Municipal constatés au compte administratif de l'exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2017 pour le budget principal Ville.

Décide les affectations suivantes pour le budget principal Ville :

- Mise en réserve : 0,00€
- Report de fonctionnement : 4 155 321,14€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

7B) Affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe Interventions Economiques constaté au Compte Administratif de l'exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2017 pour le budget annexe Interventions Economiques.

Décide les affectations suivantes pour le budget annexe Interventions Economiques :

- Mise en réserve : 0,00€
- Report d'exploitation : 205 689,41€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

7C) Affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe service Eau constaté au Compte Administratif de l'exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2017 pour le budget annexe Service Eau.

Décide les affectations suivantes pour le budget annexe Service Eau :

- Mise en réserve : 0,00€
- Report d'exploitation : 682 129,84€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

7E) Affectation du résultat de la section d'exploitation du budget annexe service Assainissement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2017 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Constate les résultats de l'exercice 2017 pour le budget annexe Service Assainissement.

Décide les affectations suivantes pour le budget annexe Service Assainissement :

- Mise en réserve : 0,00€
- Report d'exploitation : 2 095 231,38€

Mandate Monsieur le Maire, afin de procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

8) Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales - Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties & Non Bâties et de la Cotisation Foncière des Entreprises - Applicables au titre de l'exercice 2018 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

• Taxe d'Habitation :	30,17 %
• Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	25,06 %
• Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	22,74 %
• Cotisation Foncière des Entreprises :	17,07 %

Dit que les recettes seront imputées au budget.

9) Budget primitif - Modification et création des autorisations de programme Budget Principal - Exercice 2018 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve les ajustements des autorisations de programmes du budget principal.

Approuve la création d'une AP relative à des travaux de voirie rue Anatole France sur le budget principal.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, jusqu'à l'adoption du budget 2020, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessus.

10A) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le Budget Principal Ville :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget principal Ville, qui s'équilibre en dépenses et recettes, en mouvements réels, à la somme globale de 31 445 548,43 euros.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal Ville.

Décide d'opter pour la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, conformément à la nomenclature comptable M14, en neutralisant la totalité de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

10B) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe Interventions Economiques :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe Interventions Economiques, qui s'équilibre en dépenses et recettes, en mouvements réels, à la somme globale de 1 471 235,05 euros.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement et d'exploitation de ce budget annexe.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

10C) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe Eau :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe du service Eau, qui s'équilibre en dépenses et recettes, en mouvements réels, à la somme globale de 1 326 456,14 euros.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement et d'exploitation de ce budget annexe.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

10D) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe du service Assainissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (26 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe du service Assainissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes, en mouvements réels, à la somme globale de 3 843 667,41 euros.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement et d'exploitation de ce budget annexe.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

10E) Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe du Cinéma Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION) :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe du Cinéma Municipal, qui s'équilibre en dépenses et recettes, en mouvements réels, à la somme globale de 683 863,29 euros.

Vote, chapitre par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en sections d'investissement et de fonctionnement de ce budget annexe.

Précise que le détail de ces crédits figure dans le document budgétaire joint en annexe.

SERVICES TECHNIQUES :**RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE LELOUARD**

11) Rue des Nouettes – Réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux usées en domaine public et travaux de branchements en domaine privé - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve les prestations de maîtrise d'œuvre sur le domaine public pour un montant de 10 810 euros hors taxes et sur le domaine privé pour un montant de 3 190,60 euros hors taxes,

Approuve la réalisation des travaux sur le domaine public pour un montant de 150 025 euros hors taxes, sur le domaine privé pour un montant de 67 676 euros hors taxes et le contrôle pour 6 592 euros hors taxes, soit un total de 238 293,60 euros hors taxes,

S'engage à réaliser les travaux sous charte de qualité,

Sollicite l'attribution d'une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès de l'Agence de l'Eau pour les prestations de maîtrise d'œuvre, les travaux sur le domaine public et privé et pour les prestations de contrôle,

Approuve le plan de financement suivant :

• Subvention Agence de l'Eau – Travaux domaine public	50 228 €
• Avance Agence de l'Eau – Travaux domaine public	33 485 €,
• Subvention Agence de l'Eau – Travaux domaine privé	44 000 €,
• Aide Agence de l'Eau pour la gestion des travaux en domaine privé	6 600 €,
• Participation des Propriétaires riverains pour travaux en domaine privé	26 866,60 €,
• Solde à la charge de la Collectivité	77 114 €.

Confirme que les crédits sont inscrits dans le cadre du Budget Primitif Assainissement 2018,

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification des aides escomptées de la part de l'Agence de l'Eau,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente et notamment la convention avec chaque Propriétaire relative à la délégation de Maîtrise d'Ouvrage et au paiement du solde des travaux.

12) Convention pour la fourniture d'eau en gros par la commune de Romilly-sur-Seine à la régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube – COPE de Pars-lès-Romilly/Gélannes à intervenir entre la Ville de Romilly-sur-Seine – la société VEOLIA EAU et la régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube – COPE de Pars-lès-Romilly/Gélannes :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la présente Convention pour la fourniture d'eau en gros par la Commune de Romilly-sur-Seine à la Régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube – COPE de Pars-lès-Romilly / Gélannes qui remplace la Convention approuvée par délibération N° 17.156 du 9 décembre 2017,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente Convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

RAPPORTEUR : JEROME BONNEFOI

13) Convention de servitude sur le domaine privé communal avec la société LOSANGE DEPLOIEMENT relative à l'implantation d'un nœud de raccordement optique – NRO n° 10-032 de 12 m² situé 12 rue Jean Moulin :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la présente Convention pour la mise en place d'un nœud de raccordement optique – NRO n° 10-032 de 12 m², RAL 1015, de la même couleur que le sous-répartiteur optique - SRO n° 10-032-173.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

RAPPORTEUR : JACQUES BEAUJEAN

14) Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. – Rue Anatole France :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du fait que les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du S.D.E.A. et de l'accord exprès de son Bureau.

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux définis ci-dessus, rue Anatole France.

S'engage à ce que la dépose du réseau public de distribution d'électricité s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 8 du 4 mars 2016 et n° 8, 9 et 12 du 22 décembre 2017 du Bureau du S.D.E.A., ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 184 800 euros.

Confirme que les crédits ont été programmés dans le cadre du Budget Primitif 2018.

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du S.D.E.A., en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

15) Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. – Rues Traversière et Thénard :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du fait que les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du S.D.E.A. et de l'accord exprès de son Bureau.

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux définis ci-dessus, rues Traversière et Thénard.

S'engage à ce que la dépose du réseau public de distribution d'électricité s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 8 du 4 mars 2016 et n° 8, 9 et 12 du 22 décembre 2017 du Bureau du S.D.E.A., ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 49 400 euros,

Confirme que les crédits ont été programmés dans le cadre du Budget Primitif 2018,

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du S.D.E.A., en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

16) Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. – Rue du Champ Chardon :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du fait que les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du S.D.E.A. et de l'accord exprès de son Bureau.

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux définis ci-dessus, rue du Champ Chardon.

S'engage à ce que la dépose du réseau public de distribution d'électricité s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°8 du 4 mars 2016 et n°8, 9 et 12 du 22 décembre 2017 du Bureau du S.D.E.A., ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 117 500 euros.

Confirme que les crédits ont été programmés dans le cadre du Budget Primitif 2018.

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du S.D.E.A., en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

RAPPORTEUR : CHRISTOPHE BOUCHUT

17) Travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité – des installations de télécommunications et renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. aux abords de la future « école SIMONE VEIL » rue Gornet-Boivin Prolongée :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du fait que les travaux d'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du S.D.E.A. et de l'accord exprès de son Bureau.

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux définis ci-dessus, rues Gornet-Boivin Prolongée.

S'engage à ce que la dépose du réseau public de distribution d'électricité s'accompagne de l'enfouissement du réseau de télécommunications existant dans l'emprise du projet.

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 8 du 4 mars 2016 et n° 8, 9 et 12 du 22 décembre 2017 du Bureau du S.D.E.A., ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 40 600 euros.

Confirme que les crédits ont été programmés dans le cadre du Budget Primitif 2018.

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du S.D.E.A., en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

18) Travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public avec le S.D.E.A. et pose de systèmes de raccordement pour les illuminations temporaires rues Aristide Briand et Pierre Sémard (programme 2018) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du fait que les travaux constituant le programme 2018 pour le renforcement des installations d'éclairage public et la pose de systèmes de raccordement pour les illuminations temporaires rues Aristide Briand et Pierre Sémard ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du S.D.E.A. et de l'accord exprès de son BUREAU,

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux décrits ci-dessus,

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 9 du 22 décembre 2017 du Bureau du S.D.E.A., ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 105 600 euros,

Confirme que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018 en section d'investissement,

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du S.D.E.A., en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

RAPPORTEUR : MARIE-THERESE LUCAS

19) Création d'un terrain multisport 68 rue Gabriel Péri - Demandes de subventions auprès du Centre National de Développement du Sport – C.N.D.S. et du Conseil Départemental :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de création d'un terrain multisport en libre accès sur le site du plateau d'évolution de l'école de Lion.

Lance les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des aides financières auprès du Centre National du Développement du Sport – C.N.D.S. et du Conseil Départemental.

Approuve le plan de financement suivant :

- Subvention C.N.D.S.
- Subvention Conseil Départemental
- FCTVA (16,404 % du montant TTC)
- Ville de Romilly-sur-Seine

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification des aides escomptées.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

20) Création d'un terrain multisport Boulevard Robespierre - Demande de subvention auprès de la Société Mon Logis :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le principe de création d'un terrain multisport en libre accès sur le site du plateau d'évolution du Groupe Scolaire de l'école Robespierre, boulevard Robespierre.

Lance les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès de l'Organisme logeur Mon Logis.

Approuve le plan de financement suivant :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| • Subvention Mon logis | 79 380,00 €, |
| • FCTVA (16,404 % du montant TTC) | 15 625,79 €, |
| • Ville de Romilly-sur-Seine | 250,21 €. |

Confirme l'inscription des dépenses nécessaires à cette opération au Budget 2018.

Sollicite également, l'autorisation de commencer les travaux avant notification de l'aide escomptée.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

ENFANCE JEUNESSE - EDUCATION :

RAPPORTEUR : CLARISSE MILLET

21) Règlements intérieurs relatifs aux accueils périscolaires - accueils collectifs de mineurs et à la restauration scolaire :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, (27 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE) :

Décide, d'actualiser certains articles des règlements intérieurs des Accueils périscolaires, des Accueils Collectifs de Mineurs et de la Restauration Scolaire.

Modifie en conséquence les règlements intérieurs des Accueils Périscolaires, des Accueils Collectifs de Mineurs et de la Restauration Scolaire.

EDUCATION :

RAPPORTEUR : MARIE-THERESE LUCAS

22) Préparation de la carte scolaire 2018/2019 - Avis sur les décisions d'affectation des emplois d'enseignement des écoles primaires publiques de Romilly-sur-Seine :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable sur l'adoption de cette nouvelle carte scolaire 2018/2019.

INFORMATIQUE :**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL HAHN**

23) Société Publique Locale SPL-XDEMAT - Application XCONVOC « gestion des convocations dématérialisées et génération des entêtes de délibérations » :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve les termes de l'avenant à la convention d'adhésion à la SPL-XDEMAT.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant.

POLICE MUNICIPALE :**RAPPORTEUR : JACQUES BEAUJEAN**

24) Recondution de la convention de coordination entre les forces d'Etat et la Police Municipale de la Ville de Romilly-sur-Seine :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBRATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la présente demande de recondution de convention de coordination ce afin de renforcer une coopération opérationnelle entre les forces de sécurité d'Etat et la police municipale de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette recondution.

INTERCOMMUNALITE :**RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN**

25) Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

RESSOURCES HUMAINES :**RAPPORTEUR : MARTINE JUTAND-MORIN**

26) Ressources Humaines - Création d'un emploi permanent de catégorie A :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de créer à compter du 1^{er} mai 2018 un emploi de Responsable des Ressources Humaines dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions principales suivantes :

- Conseil aux élus et à la direction générale en matière d'organisation et de gestion des ressources humaines ;
- Gestion des emplois, gestion des effectifs et des compétences ;
- Contrôle de la gestion administrative et statutaire ;
- Suivi des instances paritaires (CT, CHSCT, CAP) ;

- Élaboration et suivi de la masse salariale de la collectivité ;
- Management/encadrement du service.

Précise que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base du 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée (maximum 3 ans) compte tenu de la diversité et de la spécificité des missions et compétences attendues. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Précise que l'agent devra justifier impérativement d'un diplôme de niveau BAC+5 en gestion (ou équivalent) et détenir une expérience significative dans un emploi similaire (ou dans un emploi lui ayant permis d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions), et que sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

27) Enfance-Jeunesse - Création d'un emploi permanent :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la création de l'emploi suivant à temps complet :

- 1 emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet.

Précise que cette création prendra effet à la date du 1^{er} juin 2018.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi et l'**autorise** à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

28) Communication - Création d'un emploi de chargé de missions à temps non complet (50%) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la reconduction de cet emploi de chargé de missions communication, à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires, pour une durée déterminée de trois ans maximum, à compter du 27 juillet 2018.

Précise que l'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 339, indice brut 366, correspondant au 1^{er} échelon de la grille des Rédacteurs territoriaux.

Précise qu'à l'issue de la durée maximale de six ans, le contrat sera reconduit par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ce nouvel emploi et l'**autorise** à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

29) Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Commun entre la Ville, le CCAS et la CCPRS :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide de créer un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Ville, du CCAS et de la CCPRS.

Décide de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail unique compétent pour les agents de la Ville, du CCAS et de la CCPRS.

Décide que ces instances seront placées auprès de la Ville de Romilly-sur-Seine.

SPORTS :

RAPPORTEUR : RICHARD RENAUT

30) Les 3 Vagues - Centre Aquatique Jean Moulin - Harmonisation des horaires d'ouverture au public suite à la réforme des rythmes scolaires - Rentrée Scolaire 2018/2019 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Arrête l'horaire de fonctionnement au public du Centre Aquatique le mercredi matin.

Précise que l'horaire d'ouverture au public est de 9H30 à 12H00.

Indique que de nouvelles activités municipales sont mises en place le mercredi matin.

Dit que cet horaire est applicable dès la rentrée 2018/2019, à partir du 17 septembre 2018.

VIE ASSOCIATIVE :

RAPPORTEUR : RICHARD RENAUT

31) Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Romilly Sport 10 section tennis de table :

Question retirée à la demande de Romilly Sport 10.

32) Comité de l'Aube de basket - Organisation d'une fête du mini-basket le dimanche 13 mai 2018 au stade Bardin Gousserey à Romilly-sur-Seine - Demande de soutien financier :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Madame BERGERON, est sortie de la salle, et n'a pas pris part au vote.

Attribue au Comité de l'Aube de Basket une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 500 euros.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme d'un montant de 1 500 euros.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2018.

RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN

33) Anniversaire - Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue aux Associations des Anciens Combattants précitées une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 250 euros, à chacune d'elle.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux mandatements des sommes d'un montant de 250 euros à chacune des Associations des Anciens Combattants.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2018.

RAPPORTEUR : JACQUES BENOIT

34) AAPPMA – Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Romilly-sur-Seine/Méry-sur-Seine - Attribution d'une subvention ordinaire complémentaire de fonctionnement :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide d'attribuer à l'AAPPMA de Romilly-sur-Seine (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) une subvention ordinaire complémentaire de fonctionnement de 1 500 euros.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2018.

35) Question posée sur table : Vœu relatif à la réforme du système ferroviaire :

RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

Emet le vœu relatif à la réforme du système ferroviaire.

DECISIONS L.2122.22**RAPPORTEUR : ERIC VUILLEMIN**

36) Ratification des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n°L.17.227 à L.17.229 du 20 décembre 2017, L.17.257 du 21 décembre 2017, L.18.013 à L.18.018 du 18 janvier 2018 au 23 janvier 2018, L.18.020 à L.18.021 du 26 janvier 2018, L.18.023 à L.18.026 du 1^{er} février 2018 au 8 février 2018 dans le cadre de cette délégation de missions, telles qu'elles sont détaillées, ci-après :

N° L.17.227 du 20 décembre 2017

Fixation des modalités de la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble du Dojo, situé au Stade Bardin-Gousserey, à l'Association Romilly Karaté-Do, au cours de l'année scolaire 2017/2018 – Signature d'une convention avec cette Association.

N° L.17.228 du 20 décembre 2017

Fixation des modalités de la mise à disposition à titre gracieux des installations sportives du Stade Thierry Moussin, situé RD 619, à l'Association Romilly Rugby Club, au cours de l'année scolaire 2017/2018 Signature d'une convention avec cette Association.

N° L.17.229 du 20 décembre 2017

Fixation des modalités de la mise à disposition à titre gracieux des installations sportives du Stade Bardin-Gousserey à l'Association Romilly Sports 10 – Section Athlétisme au cours de l'année scolaire 2017/2018 Signature d'une convention avec cette Association.

N° L.17.257 du 21 décembre 2017

Renouvellement de l'abonnement aux services d'information et d'aide à la décision – Signature d'un contrat avec la Société S.V.P. SAS à Saint-Ouen.

N° L.18.013 du 18 janvier 2018

Contrat de maintenance du traceur du Centre Technique Municipal.

N° L.18.014 du 22 janvier 2018

Contrat de services GESCIME.

N° L.18.015 du 22 janvier 2018

Mise à disposition à titre gratuit d'un local situé 5 avenue du Château à Romilly-sur-Seine – Signature d'une convention avec l'Association l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal.

N° L.18.016 du 23 janvier 2018

Location d'un ensemble immobilier appartenant à la commune de Romilly-sur-Seine, situé 62 avenue Diderot Signature d'un avenant n° 1 au bail dérogatoire avec la Société BIG B.

N° L.18.017 du 23 janvier 2018

Contrat de cession pour le spectacle « Matisse ».

N° L.18.018 du 23 janvier 2018

Renouvellement de l'abonnement du Cinéma Eden de Romilly-sur-Seine à l'Association Française des Cinémas d'Art et Essai (AFCAE).

N° L.18.020 du 26 janvier 2018

Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien de l'installation du matériel campanaire de l'église Saint-Martin – Signature d'un contrat avec la Société BODET Campanaire S.A.S. à 49340 Trémentines, représentée par son agence BODET Campanaire Nord-Est à 67550 VENDENHEIM.

N° L.18.021 du 26 janvier 2018

Convention entre la ville de Romilly-sur-Seine et Air Liquide Industrie à 75007 PARIS, représentée par son agence située à 69794 Saint-Priet ayant pour objet le renouvellement de la mise à disposition d'emballages de gaz medium et grandes bouteilles.

N° L.18.023 du 1^{er} février 2018

Convention de mise à disposition de locaux appartenant à la SA d'HLM Mon Logis situé à Romilly-sur-Seine, 26 place des Martyrs – Convention consentie avec la commune de Romilly-sur-Seine.

N° L.18.024 du 1^{er} février 2018

Adhésion à l'Office de Tourisme de Sézanne et sa Région.

N° L.18.025 du 8 février 2018

Bail d'habitation du logement appartenant à la commune, situé à Romilly-sur-Seine, 70 avenue Pierre Brossolette (logement rattaché à la Salle des Fêtes) – Résiliation du bail d'habitation en date du 1^{er} septembre 2014.

N° L.18.026 du 8 février 2018

Renouvellement de l'abonnement du Cinéma l'Eden de Romilly-sur-Seine à l'Extra Court (en remplacement du RADi) par l'Agence de Court Métrage.

Précise que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Fait à Romilly-sur-Seine
Le 26 Avril 2018